

BNP Paribas Fortis Funding (LU) - USD Capped Note Gold 2025 - N181

XS1959893899

Caractéristiques générales

Référence interne	EM2108FLD
Nom complet du produit	BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) USD Capped Note Gold 2025 - N181
Émetteur	BNP Paribas Fortis Funding (LU)
Garant	BNP Paribas Fortis SA
Rating (*) du garant au moment de l'émission	A2 (stable outlook) chez Moody's, A (positive outlook) chez S&P, A+ (stable outlook) chez Fitch
Rating (*) actuel du garant au 1 janvier 2025	A2 (Stable outlook) chez Moody's, A+ (Stable Outlook) chez S&P, AA- (Stable outlook) chez Fitch
Coupures	2 000,00 USD
Profil d'investisseur (*) à la date d'émission	Conservateur à dynamique
Profil d'investisseur (*) au 1 janvier 2025	Conservateur à dynamique
Date d'émission	10 mai 2019
Date d'échéance	12 mai 2025
Sous-jacent	London Gold PM Fix Price/USD (GOLDLNPM Index)

(1) Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une obligation ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres.

(2) Déterminé selon les critères de BNP Paribas Fortis Funding.

Valorisation historique du produit ⁽³⁺⁴⁾

Dernière valeur du mois ⁽⁴⁾	Pourcentage du nominal
31 juillet 2024	153,39
30 août 2024	154,43
30 septembre 2024	155,38
31 octobre 2024	155,77
28 novembre 2024	156,30
31 décembre 2024	157,02

(3) Source: BNP Paribas Arbitrage S.N.C.

(4) Les données historiques ne constituent pas une indication fiable de la valeur future ou du rendement final du produit. Les valorisations indiquées ci-dessus constituent uniquement une indication de l'évolution de la valeur de marché de l'instrument de dette (le prix variant notamment en fonction de l'évolution (i) des taux d'intérêt, (ii) du risque crédit sur l'émetteur et/ou le garant, (iii) du sous-jacent). Des différences importantes peuvent exister entre les résultats présentés dans ce document et les résultats réels obtenus par un détenteur particulier, en raison de l'évolution des marchés et/ou des conditions économiques.

Mécanisme de rendement

D'une durée de 6 ans, ce produit structuré associe son rendement final à l'évolution du prix de l'or. Plafonnée à 60%, la prime de remboursement potentielle sera égale à 100% de l'évolution positive enregistrée par le London Gold PM Fix Price/USD entre sa valeur initiale et sa valeur finale, celle-ci correspondant à la moyenne des prix de référence relevés à 19 dates mensuellement réparties entre le 30 octobre 2023 et le 28 avril 2025. En cas d'évolution nulle ou négative, aucune prime de remboursement ne sera distribuée.

Emis en USD, ce produit structuré constitue donc une alternative pour l'investisseur qui souhaite diversifier les investissements en USD au sein de son portefeuille. Cela implique également un risque de change : le rendement final en euro ne sera pas seulement déterminé par l'évolution du London Gold PM Fix Price/USD, mais également par l'évolution de l'USD à l'égard de l'euro.

Droit au remboursement à 100 % de la valeur nominale du capital (2 000 USD par coupure) à l'échéance finale, sauf en cas de défaut (par ex. faillite) de l'émetteur et/ou du garant.

Pour plus d'informations sur la structure du produit et sur les risques liés à ce produit, veuillez lire le Flash Invest et la documentation utilisée pour le marché primaire.

Documentation utilisée pour le marché primaire: Le prospectus de base daté du 05/06/2018 et ses suppléments datés du 25/09/2018, 22/11/2018, 20/02/2019, tous documents approuvés par la Commission de surveillance du secteur Financier (CsfF) au Luxembourg, ainsi que les Final Terms datées du 15/03/2019, sont rédigés en anglais et constituent ensemble le Prospectus. Un résumé du prospectus est également disponible en français. Ces documents sont disponibles gratuitement dans tout Private Banking Centre ou Wealth Management Centre ainsi qu'auprès de votre private banker ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions.

En cas de discordance entre la présente fiche et les Final Terms, les Final Terms prévalent.

Valeur historique depuis la date d'émission ⁽³⁺⁴⁾

Ces valorisations ne sont qu'indicatives et sont exprimées en MID, c'est-à-dire la moyenne entre le prix offert et le prix demandé.



Données arrêtées au 1 janvier 2025

Évolution du London Gold PM Fix Price/USD depuis la date de strike (02/05/2019) ⁽⁵⁾



Données arrêtées au 1 janvier 2025

(5) Source: Bloomberg

Évolution de l'euro vis-à-vis du dollar américain ⁽⁶⁾



Données arrêtées au 1 janvier 2025

(6) Source: Bloomberg

Disclaimer

BNP Paribas Fortis SA est responsable de la production de ce document destiné à être distribué uniquement aux détenteurs du produit visé par ledit document, détenu en compte-titres chez BNP Paribas Fortis SA et ayant acheté ces produits par l'intermédiaire de BNP Paribas Fortis SA (ci-après le "Détenant"). Ce document ne constitue pas une communication à caractère promotionnel ni une brochure à caractère promotionnel mais un document à caractère informatif destiné à être distribué aux Détenants pour suivre l'évolution du produit.

Ce document ne constitue pas 1) une offre d'achat ou de vente ou une sollicitation à la vente, à l'achat ou à la souscription des produits ou des instruments financiers visés dans ce document ou 2) un conseil en investissement et ne peut être utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été rédigé. En raison de l'évolution des marchés et/ou des conditions économiques, des différences importantes peuvent exister entre les résultats présentés dans ce document et les résultats réels finaux obtenus par un Détenant particulier.

Toutes les informations reçues de sources externes proviennent de sources fiables et sûres mais la précision ainsi que le caractère complet de ces informations ne peut être garanti par BNP Paribas Fortis SA. Les performances ou réalisations passées ne présument en aucun cas des résultats futurs.

La distribution de ce document ainsi que l'offre ou la vente de produits visés par ce document ne peuvent avoir lieu dans les juridictions où la distribution de ce document, l'offre ou la vente de ces produits serait contraire à la législation ou la réglementation locale. Ni l'Émetteur ni BNP Paribas Fortis SA ne garantissent que ce document puisse être légalement distribué, ou que tout produit puisse être légalement offert, conformément aux exigences d'enregistrement applicables ou à tout autre exigence d'une quelconque juridiction ou conformément à toute exemption applicable, et n'assument aucune responsabilité concernant la facilitation de cette distribution ou de cette offre. En particulier, l'Émetteur et BNP Paribas Fortis SA n'ont entrepris aucune action particulière en vue de soumettre le présent document aux autorités compétentes d'une quelconque juridiction. Il est recommandé aux personnes en possession de ce document ou de produits visés par ce document de s'informer et de respecter toute restriction concernant (i) la distribution de ce document et (ii) l'offre et/ou la vente de ces produits.

Le présent document est publié en exécution du Moratoire de la FSMA sur la commercialisation des produits structurés particulièrement complexes (le "Moratoire").

Plus d'infos sur le Moratoire: <http://www.fsma.be/fr/Article/nipic/nipic_tsspersonen.aspx>

BNP Paribas Fortis SA ne pourra être tenu pour responsable de toute utilisation de ce document en dehors du contexte de ce Moratoire et des dommages directs ou indirects qui pourraient résulter d'un tel usage. Sauf accord écrit avec BNP Paribas, le prix de tout panier, portefeuille, stratégie ou tout autre sous-jacent (la « Valeur de l'Actif ») vous est fourni en complément d'une Valorisation à la condition que vous ne diffusiez pas cette Valeur d'Actif, ni ne preniez aucune mesure susceptible d'être considérée comme « une publication ou une mise à disposition du public » de cette Valeur d'Actif au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et contrats financiers ou pour mesurer la performance des fonds d'investissement et modifiant les directives 2003/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) no 596/2014 (le « règlement sur les indices de référence »).